



# INFORMATIONS PRATIQUES 2016

## ▣ Vos interlocuteurs :

**Organisation : Metz Expo Événements**

Tél : 00 33 (0)3 87 55 66 00 – info@metz-expo.com

**Galerie, Hall A Habitat, Hall B, Hall C, Hall D et Plein Air Gastronomie:** Valérie HULIN

**Hall A Cuisinistes, Hall E, Hall G, Hall I, Hall K et Plein Air:** Tekmilé KARA

**Hall H:** Karine ZIMMERMANN

**Informations techniques :** Héléa CUNIER

## ▣ Horaires d'ouverture au public :

- **de 10 h à 20 h**
- les jours de nocturne (*le samedi 1<sup>er</sup>, le vendredi 7 et le samedi 8 octobre*) **de 10 h à 22 h**
- le premier et le dernier jour, vendredi 30 sept. et lundi 10 oct.: **de 10 h à 19 h**
- Pour le **Hall B** le lundi 10 oct. **de 10h à 18h**

Les exposants peuvent accéder à leur stand 2 heures avant l'ouverture au public.

## ▣ Jours et horaires impératifs de montage des stands:

Dates	Halls	Hall A Cuisines	Hall A	Hall B & Galerie	Hall C	Hall D	Hall E	Hall G	Hall H	Hall I	Hall K	Plein Air
mardi 20 sept, mercredi 21 sept. 8h-17h												
jeudi 22 sept. 8h-17h												
vendredi 23 sept. 8h-17h												
samedi 24 sept. 8h-16h												
Dimanche 25 sept.	<i>Pas d'installation possible</i>											
lundi 26 sept. 8h-22h												
mardi 27 sept. 8h-22h												
mercredi 28 sept. 8h-22h												
jeudi 29 sept. 8h-22h												

### **Important :**

Nous vous demandons de respecter scrupuleusement ces horaires d'installation.

Le plan pour l'installation technique de votre stand doit nous être retourné impérativement avant :

- **Le 26 août** pour les secteurs sous chapiteaux
  - **Le 2 septembre** pour la Galerie et les Halls A, B et C
- Après ces dates, les demandes ne pourront plus être prises en considération

**Toute modification lors du montage donnera lieu à facturation d'un forfait de 44 € par 9 ou 12 m<sup>2</sup>.**

Pour le montage et durant toute la manifestation, **le port du badge exposant est obligatoire.**

Les badges exposants sont à retirer à l'administration avant tout accès aux halls. Ces badges ne seront délivrés qu'après règlement de la totalité de la facture.

Tout exposant n'ayant pas réglé la totalité du dossier au moment de l'installation se verra refuser l'accès à son emplacement.

**Un mois avant l'ouverture de l'événement, METZ EXPO n'acceptera plus les règlements par chèque.**

### □ **Jours et horaires de démontage des stands :**

**Afin de respecter nos visiteurs du lundi après-midi, le démontage même partiel des stands ne pourra pas se faire avant 19 h, hormis pour le Hall B :**

#### **Pour le Hall A :**

- lundi 10 octobre : de 19 h à 23 h
- mardi 11 octobre : de 8 h à 20 h
- mercredi 12 octobre : de 8 h à 12 h

#### **Pour le Hall B et la Galerie :**

- lundi 10 octobre : de 18 h à 23 h : **IMPERATIF**  
*Une note d'information complète sera transmise fin du mois d'août pour la logistique du démontage.*

#### **Le Hall C :**

- lundi 10 octobre : de 19 h à 23 h
- mardi 11 octobre : de 8 h à 20 h : **IMPERATIF**

#### **Les Halls D, E, G, H, I, K et Plein Air:**

- lundi 10 octobre : de 19 h à 23 h
- mardi 11 octobre : de 8 h à 20 h

### □ **Assurances et durée de garantie :**

Une assurance est contractée pour les exposants l'ayant commandée et pour la durée du Salon. Cette assurance comprend une période 48h avant l'ouverture au public et cesse le dernier jour du Salon.

**La garantie vol cessera le lundi 10 octobre 2016 à 23 h** pour l'ensemble des secteurs.

En dehors de ces périodes les objets, marchandises...se trouvant dans l'exposition le seront aux risques et périls de l'exposant.